

Liquidation des Retraites



La presse fait de la publicité au rapport de la Cour des comptes sur la liquidation des retraites.

Voilà que la Cour des Comptes a découvert que les retraites liquidées pour les salariés du privé comportent des erreurs. Et la Cour de s'indigner : 1 retraite sur 6 serait mal calculée... Et la plupart du temps, l'erreur est au détriment du retraité ! Qui lit ces critiques serait en droit de s'interroger sur la qualité du travail de la branche et de ses personnels ! D'autant qu'on nous précise que le résultat est pire qu'en 2016 où un retraité sur 9 était concerné par ces erreurs de liquidation.

Mais que font les employés et cadres de la sécurité sociale ?

Et bien justement, ils essaient de travailler. Ils essaient de calculer correctement les retraites.

Ils font leur travail, consciencieusement, ils le font au prix d'un engagement toujours plus intense, afin de pallier aux difficultés qu'ils subissent du fait de décisions absurdes, parce qu'on leur retire chaque jour des moyens, parce qu'on ne tient aucunement compte des réalités auxquelles ils sont confrontés et parce que le sort des retraités n'intéresse pas nos gouvernants, ni celui des salariés. Ce que ne dit pas la cour des comptes c'est que ces « erreurs » qu'elle relève avec un zèle bien compris sont dues aux manques causés par des années de restrictions et de cache-misère dans la branche vieillesse. Mais de cela on ne parle pas...

Et ce n'est pas facile.

Car la Cour des Comptes, qui se penche aujourd'hui sur le sort des retraités, déverse depuis longtemps sa doxa libérale sur les effectifs de la sécurité sociale avec un seul objectif : réduire les effectifs, supprimer des emplois. Dans son rapport sur 2016, la Cour des Comptes s'impatiente de la lenteur avec laquelle la sécurité sociale diminue ses effectifs. Elle exhorte le gouvernement à agir « pour établir rapidement des flux de départ en retraite en termes d'importance annuelle comme d'incidence par métier, organisme, zone géographique ». C'est, selon les honorables magistrats, « crucial » pour

« définir les trajectoires d'ajustement des effectifs », « approfondir la restructuration de leurs réseaux ». Et baisser les coûts. Avec succès d'ailleurs puisque, selon les chiffres officiels, le coût de base d'une opération de retraite a diminué de 6,3% entre 2019 et 2020.

Entre 2018 et 2022, la sécurité sociale devait supprimer 900 emplois dans la branche Retraite (soit 6,8% des effectifs). Et cela s'ajoute à tous les plans antérieurs de réduction des effectifs. Soit une augmentation incessante de la productivité avec toutes les conséquences que cela entraîne. Car elle est là, la question centrale : les moyens en techniciens formés !

La Cour des Comptes s'indigne.

« La fréquence des erreurs atteint 23,8% » pour l'allocation de solidarité aux personnes âgées » (c'est-à-dire le minimum vieillesse). Et pour cause ! Le minimum vieillesse dépend de tout un questionnaire portant sur les ressources du retraité ! Questionnaire qui doit être rempli régulièrement pour ajustement. Une erreur dans la saisie du questionnaire modifie le montant du minimum vieillesse ! Dans certaines caisses, les directions ont recruté des intérimaires ou des salariés en contrat à durée déterminé non formés pour effectuer cette saisie ! Même chose pour les pensions de réversion qui dépendent des ressources du conjoint survivant ! Et c'est comme cela pour tout : le manque d'effectif rend les conditions de travail insupportables et multiplie forcément le risque d'erreurs.

Que font le Gouvernement et la Cour des comptes ?

Mais, comment le gouvernement et la Cour des Comptes entendent-ils suppléer à la diminution dramatique du nombre de techniciens, de conseillers retraite, de contrôleurs des dossiers, etc. ? Des personnels qui demandent des moyens suffisants pour faire du bon travail et rendre un service de qualité.

Par le déploiement et la promotion d'une « relation client 100% digitale » ?

En clair, les futurs retraités n'ont plus le droit de rencontrer un technicien ! Tout par internet !

- Accélération de la disparition des accueils. Auparavant, chaque salarié, au moment de prendre sa retraite, pouvait être reçu par un conseiller retraite afin de vérifier sa situation et de s'assurer qu'il ne manquait rien. Cet entretien était essentiel pour garantir la liquidation. A sa manière, la Cour des Comptes est obligée de le reconnaître : « *Les données de carrière déclarées et reportées aux comptes présentent une fiabilité insuffisante* ». C'est à cela que servait l'entretien préalable : à les fiabiliser !
- Délais insupportables dans le traitement des informations transmises par les retraités comme on le voit avec les questionnaires de ressources
- Du coup, pour raccourcir les délais trop longs, des vérifications au moment du calcul sont abandonnées. Par exemple, si vous avez travaillé le nombre d'années requises mais avec des salaires trop bas (c'est le cas dans beaucoup de carrières féminines), vous bénéficiez du minimum contributif (645,5 euros dans la limite d'un cumul de pensions de 1203,37 euros). Il n'est plus calculé systématiquement. Mais seulement en cas de réclamation.
- C'est à ce prix que les CARSAT et la CNAV peuvent notifier les pensions à 61,54% des futurs retraités (ce qui veut dire que 39% ne connaissent pas le montant de leur pension quand ils arrêtent leur travail.

Et les conséquences de la crise sanitaire ?

Et tout cela s'est bien évidemment aggravé avec l'état d'urgence sanitaire. C'est en télétravail, sans la coopération avec les collègues, que les techniciens font leur travail. La Cour des Comptes propose de continuer dans cette voie.

Les erreurs imputables au manque de personnel !

La Cour propose un programme de vérification informatique. On voit, dans la branche famille avec la catastrophique de la réforme de l'aide au logement, ce qu'il faut attendre de l'informatique. Bien sûr qu'on en a besoin. Mais cela ne remplacera jamais le travail du technicien.

Vous vous demandez peut-être pourquoi la Cour sort son rapport aujourd'hui alors qu'elle n'a aucune vraie solution à proposer ?

Cela n'aurait pas de rapport avec la volonté du gouvernement de ressortir dans les meilleurs délais la contre-réforme des retraites dont nous ne voulons pas et contre laquelle nous avons fait grève et manifesté ?

Quand vous lisez dans la presse locale : « On a une complexité réglementaire absolument inouïe en France », qu'est ce qui est visé d'après vous ? n'est-ce pas le discours mille fois entendu en 2018 et 2019 sur la simplification à opérer dans nos retraites : un système simple : j'ai tant de points, j'ai tant de pension ! Les médias reprennent ainsi les arguments du gouvernement sur la contre-réforme à points.

En matière de droits, la simplification est toujours synonyme de diminution des prestations.

**C'EST POURQUOI, POUR LA FNPOS CGT, SEULS LE
RECRUTEMENT ET LA FORMATION DE PERSONNELS
DANS LA BRANCHE RETRAITE POURRONT PERMETTRE
D'AMÉLIORER LE SERVICE RENDU AUX ASSURÉS. ET IL Y
A URGENCE...**